

de l'exploitation agricole. Des rapports officiels sur cette matière attireraient l'attention des négociants sur certains produits, dont l'importance, sans cela, reste ignorée, au grand détriment des producteurs. Supposons, par exemple, que le rapport du régistraiie constate que dans certaines localités on élève beaucoup de moutons et que par conséquent on produit des quantités considérables de laine : de suite le marchand de laine se mettra en rapport avec les cultivateurs de cette localité pour acheter leur laine. Cela se pratiquerait même par les marchands des autres provinces et des Etats-Unis, ce qui ferait bénéficier le producteur d'une concurrence fort avantageuse pour lui. Nous pourrions appliquer cet exemple à la production des céréales, du beurre, du fromage et de tous les produits agricoles.

Un autre avantage que procureraient ces rapports annuels serait de faire voir les progrès de la colonisation. Voici un canton qui s'établit, grâce aux sacrifices que le gouvernement s'impose pour ouvrir des chemins, aider les colons, etc. Après un an ou deux, le rapport du régistraiie accusera une population qui s'est doublée ou décuplée, une récolte de tant de minots de céréales, une étendue de tant d'acres en culture, en pâturage ou ensemencés : ce sera la preuve évidente que les deniers du gouvernement ont fructifié, et que les sommes dépensées en tel endroit pour les fins de colonisation ont donné tous les résultats qu'on avait droit d'en attendre.

Ce rapport constaterait pareillement les progrès opérés par nos agriculteurs dans leur système de culture. Prenons un exemple. Cette année, le rapport montre que dans une paroisse on a ensemencé en blé deux cents acres qui ont produit 2,400 minots, ou douze minots à l'acre. Dans deux ans, le rapport fera voir que dans la même paroisse, et dans les mêmes conditions, il a été ensemencé cent cinquante